

MONEXT

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 63 968 460,00 euros
Siège social : **5, place de la Pyramide-Tour Ariane - 92800 PUTEAUX**
503 185 001 R.C.S. NANTERRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, C.C.P.	428 541	643 770
Immobilisations corporelles	2 883	4 324
Autres actifs	34 963	153 964
Comptes de régularisation	228 699	76 978
TOTAL ACTIF	695 085	879 036

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle	179 144	92
Autres passifs	-	18 010
Comptes de régularisation	383 144	729 425
Capital souscrit	7 021 728	4 851 728
- Report à nouveau	- 4 720 220	- 1 622 003
- Résultat de l'exercice	- 2 168 711	- 3 098 217
TOTAL PASSIF	695 085	879 036

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions (produits)	243 577	37
Commissions (charges)	151 529	31
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	970 508	1 634 396
PRODUIT NET BANCAIRE	- 878 460	- 1 634 390
Charges générales d'exploitation	1 288 810	1 463 827
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. inc. et corp...	1 441	-
RESUL. BRUT D'EXPL., RESULTAT D'EXPLOITATION, RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 2 168 711	- 3 098 217
RESULTAT NET	- 2 168 711	- 3 098 217

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX. MONEXT a obtenu un statut d'établissement de paiement « hybride » à partir de l'année 2019. Afin de respecter l'article 1321-1 du règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société joint à ses comptes annuels les états correspondant à l'activité de l'établissement de paiement présentés selon le plan de compte des établissements de crédit. La société se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités de processing des moyens de paiements et les activités de services de paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via des états réglementaires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont identiques à celles appliquées pour l'ensemble de la société MONEXT. Les spécificités sont décrites ci-dessous.
1. Imputation analytique. Du fait de la qualité hybride de MONEXT, et afin de donner

une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation au réel des principaux postes « généraux » du bilan et compte de résultat dans la mesure du possible, à défaut nous avons retenu l'affectation analytique la plus proche du réel selon les rubriques concernées. **BILAN. 2. Caisses, banques centrales.** L'établissement de paiement dispose de ses propres comptes bancaires de fonctionnement, les flux dédiés à cette activité y sont rattachés directement. Pour certains flux d'exploitation bénéficiant aux activités historiques de processing des moyens de paiement et de services de paiement, MONEXT a dû créer un compte de liaison dans le bilan de l'activité de paiement afin gérer les décalages temporels entre la comptabilisation des charges et la régularisation des comptes bancaires. **3. Autres actifs.** Les actifs d'impôts correspondent aux comptes de TVA déductibles selon les règles définies à l'article 7-1. **4. Comptes de régularisation (actif).** Les comptes de régularisation et actifs divers correspondent principalement aux charges constatées d'avance et aux dépôts de garantie au profit des banques qui hébergent nos comptes de règlement. **Ventilation par catégories d'opérations.** Charges constatées d'avances : 23 725 euros, Comptes de règlement et de cantonnement : 196 144 euros, Autres : 8 830 euros, Total : 228 699 euros. **5. Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de terrains de paiement selon les règles définies à l'article 2-2 et 7-1. **6. Opérations avec la clientèle (passif).** Les dettes envers la clientèle correspondent à l'encours des comptes à vue de notre clientèle. Les fonds collectés sur les comptes de règlement et non restitués sont protégés par virement sur le compte de cantonnement dans le respect des obligations réglementaires. **Ventilation par durée résiduelle.** Jusqu'à 3 mois : 179 144 euros. **Ventilation par type de dettes.** Autres dettes, A vue : 179 144 euros. **7. Comptes de régularisation (passif).** Les comptes de régularisation et passifs divers correspondent principalement aux dettes fournisseurs et aux charges sociales et fiscales selon les règles définies à l'article 7-1. **Ventilation par catégories d'opérations.** Dettes fiscales et sociales : 190 008 euros, Dettes fournisseurs : 176 377 euros, Commissions à payer : 16 759 euros, Total : 383 144 euros. **8. Capital.** Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement est de 7 021 728 euros. Le montant des capitaux propres 132 796,79 euros est conforme aux exigences prudentielles. **COMPTE DE RESULTAT. 9. Commissions (produits).** Les commissions (produits) correspondent aux commissions commerçants perçues sur les transactions acquises. **10. Commissions (charges).** Les commissions (charges) correspondent aux commissions interbancaires de paiement versées sur les transactions acquises, et autres frais connexes. **11. Autres charges d'exploitation bancaire.** Les charges des autres activités correspondent aux coûts directement liés aux services commercialisés selon les règles définies à l'article 7-1. **Ventilation par catégories d'opérations.** Sous-traitance : 726 087 euros, Services extérieurs : 154 123 euros, Autres charges de gestion : 90 298 euros, Total : 970 508 euros. **12. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation correspondent principalement aux frais de personnel des effectifs dédiés. Les effectifs non dédiés qui travaillent pour les activités de services de paiement sont affectés au nombre de jours hommes déclarés valorisés au taux journalier moyen de MONEXT. Les autres charges générales d'exploitation sont affectées selon les règles définies à l'article 7-1. **Ventilation des charges générales d'exploitation.** Frais de personnel : 1 049 124 euros, Autres frais administratifs : 239 686 euros, Total : 1 288 810 euros. **Ventilation des frais de personnel.** Salaires et traitements : 722 230 euros, Charges sociales : 228 481 euros, Charges de retraite : 60 810 euros, Intéressement et participation : 37 603 euros, Total : 1 049 124 euros. **IMMOBILISATION.** Install. techniques, matériel et outillage ind., total immobilisations corporelles et Total général, Début et fin d'exercice : 4 324. **AMORTISSEMENTS.** Install. techniques, matériel et outillage ind., total immobilisations corporelles et Total général, Dotations et fin d'exercice : 1 441.